

**AJP****Immobilier****Nos honoraires d'agence T.T.C.**

## Vente

<u>PRIX DE VENTE TTC</u> hors honoraires	<u>HONORAIRES charge vendeur</u> Somme forfaitaire	<u>HONORAIRES charge acquéreur</u>
Jusqu'à 29 999 €		2900 €
30 000 € à 44 999 €		4300 €
45 000 € à 59 999 €		4800 €
60 000 € à 74 999 €		5800 €
75 000 € à 89 999 €		6800 €
90 000 € à 109 999 €		7800 €
110 000 € à 129 999 €		8800 €
130 000 € à 149 999 €		9800 €
150 000 € à 179 999 €		11 500 €
180 000 € à 219 999 €		13 500 €
220 000 € à 299 999 €		6.50 %
300 000 € à 499 999 €		6 %
Au delà de 500 000 €		5%

Barème applicable aux mandats signés à compter du -  
Garantie financière BPA NANTES – 1 rue Françoise Sagan – 44800 SAINT HERBLAIN

## Location

### Honoraires de locations facturées au bailleur et au locataire:

Pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail :

Zone tendue : logement < à 40m<sup>2</sup> : 10 € / m<sup>2</sup> ; < à 80m<sup>2</sup> : 9 € / m<sup>2</sup> ; < à 150m<sup>2</sup> : 8 € / m<sup>2</sup> ; > 150m<sup>2</sup> : sur devis sans dépasser le plafond fixé par la législation en vigueur au m<sup>2</sup>

Pour les autres communes : logement < à 40m<sup>2</sup> : 8 € / m<sup>2</sup> ; < à 80m<sup>2</sup> : 7 € / m<sup>2</sup> ; < à 150m<sup>2</sup> : 6 € / m<sup>2</sup> ; > 150m<sup>2</sup> : sur devis sans dépasser le plafond fixé par la législation en vigueur au m<sup>2</sup>

Pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée : Toutes zones confondues et métrages confondus : 3 € / m<sup>2</sup>

# Location des professionnels

*Locaux commerciaux ou professionnels*

## Zone rurale

- ✦ Commercialisation : 10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire
- ✦ Rédaction du bail : 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire

## Zone urbaine

- ✦ Commercialisation : 13 % HT (15,6 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire
- ✦ Rédaction du bail : 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire